Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260706-2026_42V2-DE

Guémené-sur-Scorff

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Représentés : 1

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 6 juillet 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MALANDAIN

---

42. Finances locales
Prêt bancaire pour un montant de 200 000 €

Le Maire informe de la proposition de prêt bancaire obtenu auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.

Crédit amortissable

N° offre : DD26999171

Type de prêt	Montant en €	Durée en mois	Type de taux	Taux (1) en %	Montant 1ère Échéance en €	Frais de dossier en €
CITD - CITE GESTION INDEX	200 000	180	Révisable	3,1000	4180.85	200.0

Type d'amortissement : **Progressif** — TEG : voir Tableau amortissement ci joint

Index : **INDEX LIVRET A (Actuariel)** — Marge en % : **1,6000**

Périodicité : **Trimestrielle**

Clauses particulières :

Remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité proportionnelle de 3% du capital remboursé.

TOTAL Crédit amortissable : 200 000 €

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vote pour : 9
Abstention : 5
Vote contre : 1

ACCEPTE l'offre de prêt du Crédit Mutuel de Bretagne, pour un montant de 200 000 €, telle que :

- Durée de 180 mois, à un taux révisable de 3.10 %
- Amortissement progressif
- Indexé sur le livret A + une marge de 1.60 %
- Commission d'engagement de 200 €
- Périodicité de remboursement trimestrielle, pour un premier montant de 4 180,85 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

GUÉMENÉ-S/-S (Morbihan)

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN